

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 21 octobre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany



Délibération n° 04-01 du 21 octobre 2022

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 À L'ASSOCIATION VERS LA VIE POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES (AVVEJ), GESTIONNAIRE DE L'ESPACE PETITE ENFANCE DE L'ÉTABLISSEMENT « RENCONTRE 93 » – CONVENTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le schéma de prévention et de protection de l'enfance adopté le 18 avril 2019,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 671 000 euros à l'Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes (AVVEJ) pour l'Espace Petite Enfance de l'établissement « Rencontre 93 » au titre de l'année 2022 ;

- APPROUVE la convention à conclure avec l'Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes (AVVEJ), dont projet ci-annexé ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Abstention(s) de :

Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Lecroq

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 7
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.